

LA DIRECTION PIQUE SA CRISE.

Ce jeudi 12 avril avait lieu une première réunion de NAO à l'initiative de la direction, une première qui en disait long sur ses intentions. Elle commença par nous indiquer qu'elle souhaitait une concertation sur les modalités d'une modération salariale.

La réunion commença par une présentation du budget 2012 avec un comparatif sur les années antérieures. Une fois de plus selon eux, l'avenir était noir. Un accord sur le numérique est signé, mais la direction elle-même ne semble pas y croire, faute de moyens peut être. En tout cas, elle n'intègre pas les effets pour 2013.

Ensuite, nous avons pu assister à une présentation de sa vision de l'avenir des salariés avec toute une série de mesures qui consisteraient à laisser partir des avantages sociaux acquis depuis des années :

- Un gel des salaires ou l'attribution d'une prime exceptionnelle pour régler la question salariale
- Une remise en cause des accords d'entreprise sur l'ancienneté pour revenir aux conventions collectives.
- Une remise en cause du nombre de jours de congés.
- Une remise en cause des compteurs pour le personnel de la pilaterie.
- Une dénonciation des accords sur la garantie maladie.
- Une baisse des effectifs.
- Etc...

Autant de possibles usages, pour vos dirigeants de faire baisser la masse salariale.

Jacques Hardoin (en affichant des regrets) dira : « les salariés doivent travailler plus pour gagner moins »

Avant même qu'un accord compétitivité emplois soit négocié au niveau national (rejeté notamment par plusieurs organisations syndicales), la direction oppose déjà l'emploi contre salaires. Nous pouvons déjà annoncer que nous ne trouverons pas d'accord sur ces propositions. Contrairement aux siennes, les propositions du syndicat Métropole Nord CGT rejoint par le SNJ et le SNJ-CGT ne sont que des améliorations sociales, et un maintien du pouvoir d'achat.

Malgré ces divergences, le directeur général a jugé possible un accord, et il a tenu à finir par une bonne nouvelle : le paiement d'une prime de participation aux bénéfices pour l'année 2011 (de l'ordre de 600 euros). Ceci n'est plus ni moins que l'application de l'accord d'entreprise, et une prime n'est pas du salaire.

Nous donnons donc rendez vous le 11 mai pour une deuxième réunion qui devra discuter uniquement de véritables avancées sociales faute de quoi, nous pourrions être poussés à réagir différemment.

A Lille, le 13 avril 2012